



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 26/2024 du 13 mai 2024

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Les comptes de l'Entente intercommunale pour la STEP 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2023 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

Les Municipalités de Ursins et de Valeyres-sous-Ursins se sont réunies en date du 18 mars 2024, afin de boucler lesdits comptes. Elles étaient représentées par MM. Henri Wisser et Blaise Chapuis, syndics, MM. Renaud Vuarraz et Grégory Bréchon, municipaux en charge du dicastère de l'épuration, Mme Emilie Thomas, secrétaire, ainsi que Mme Sandra Gonin, boursière. Les comptes de la STEP ont été approuvés par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024.

Les comptes 2023 de la STEP présentent un total des charges de CHF 93'614.22 et un total des revenus de CHF 93'740.-, pour un résultat positif de CHF 125.78.

La participation communale s'élève à CHF 44'800.-, en diminution de CHF 1'000.- par rapport au budget.

Principaux commentaires :

- **460.311** le coût de la génératrice avait été surestimé, ce qui explique la baisse.
- **460.312** malgré l'augmentation prévue en lien avec le coût de l'électricité, léger dépassement dans ce poste.
- **460.313** une seule livraison de chlorure ferrique.
- **460.314** entretien du talus adjacent au bâtiment, ramassage des feuilles et changement du flotteur des WC.
- **460.315** comme prévu dans le budget, remplacement du moteur du compresseur. Par contre, le changement de la pompe, des vannes et des clapets de la STAP du bas du village en direction d'Yverdon a occasionné un surcoût, car ces travaux n'étaient pas prévisibles.
- **460.315.1** le dépassement dans ce poste est lié à un débordement de la fosse, il a fallu nettoyer deux fois, ainsi que lors des travaux concernant les clapets.
- **460.318.2** les vidanges des boues sont en baisse grâce au nettoyage plus régulier des fosses.
- **460.380** pas d'attribution au fonds de réserve, reprise en 2024 comme prévu.
- **460.452** malgré les mauvaises surprises, quelques économies dans d'autres postes ont heureusement permis de rester dans les limites du budget pour les participations communales.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024.

Conclusion :

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins


Vu le préavis n°26/2024, entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

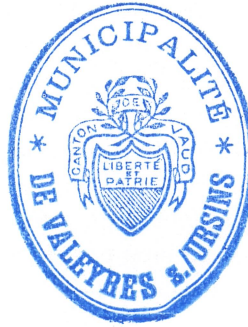
Décide

D'accepter les comptes pour l'année 2023 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Blaise Chapuis



La Secrétaire


Emilie Thomas